

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les entreprises du cœur



Mardi 10 mars 2026, à Valence

50 ENTREPRISES ENGAGÉES AVEC LES ENTREPRISES DU CŒUR

Fondées il y a un peu plus de 18 mois, [Les Entreprises du Cœur](#) franchissent aujourd'hui le cap symbolique des 50 entreprises engagées pour soutenir des associations, agissant en faveur des personnes en situation de précarité et grande précarité, en Drôme et en Ardèche.

Parmi les nouveaux membres : **ADEOS Formations, Apside Architecture, ATM Consulting, Dracula Technologies et Optilence.**

« Adhérer aux Entreprises du Cœur correspond à un alignement de nos valeurs »
— Brice Cruchon, gérant de **Dracula Technologies**

« Parce que l'humain est au centre de nos métiers, il doit l'être aussi dans nos engagements. Rejoindre Les Entreprises du Cœur, c'est donner du sens à notre expertise au-delà du business ! » — Gaëlle Collange, référente pour **ATM Consulting**

LES FONDATIONS DE CE SUCCÈS : POURQUOI LES ENTREPRISES S'ENGAGENT ?

1 • Un engagement local à fort impact

Premier principe fondateur : agir en Drôme et en Ardèche pour soutenir des projets solidaires ne pouvant se réaliser sans le soutien des entreprises, et transformer la vie des personnes en grande précarité : jeunes, mineurs, étudiants, femmes isolées ou victimes de violences, majeurs isolés. En 2026, 160 000 € seront redistribués aux associations, soit le double de l'année précédente.

2 • Une solution RSE sur mesure pour les entreprises

Le fonds de dotation propose aux entreprises désireuses d'agir socialement une solution RSE structurée et clé en main, permettant à certaines de se lancer, de ne pas se limiter au soutien d'une seule association, et à d'autres, d'élargir leur champ d'action solidaire. Les Entreprises du cœur jouent un rôle de facilitateur pour accompagner et rendre chaque engagement simple, adapté aux réalités de l'entreprise et porteur de sens.

3 • Un projet fédérateur qui conjugue mécénat de l'entreprise et engagement des collaborateurs

Troisième pilier : la mobilisation des collaborateurs.

Parmi les actions phares : **dons de congés payés, dons de matériel, dons de temps ou d'expertise.** Derrière ces dispositifs, c'est un engagement humain fort : des dirigeants et collaborateurs qui choisissent d'agir ensemble. Cette mobilisation permet de démultiplier les moyens et d'amplifier l'impact des dons.

Par exemple, les dons de congés payés ont représenté plus d'un tiers du montant redistribué aux associations, démontrant l'effet levier de l'engagement conjoint des entreprises et des collaborateurs.

« Le don de congés a suscité un fort engagement au sein du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraais, car il permet de soutenir des projets concrets pour les femmes, enfants et personnes les plus vulnérables, près de chez soi, en cohérence avec les valeurs de notre entreprise à mission », Marie-Rose Moulin, Directrice générale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraais.

REJOIGNEZ LES ENTREPRISES DU CŒUR POUR CONTRIBUER À UN TERRITOIRE PLUS SOLIDAIRE

Avec 50 entreprises engagées et un impact doublé, Les Entreprises du Cœur confirment leur ambition : faire de la solidarité un projet collectif structurant pour le territoire. Chaque nouvelle entreprise qui rejoint le collectif renforce la capacité d'action des associations locales pour les plus vulnérables.

CONTACT • Pauline PRUNIER • 07 56 84 66 24 • www.lesentreprisesducoeur.org • pauline.prunier@lesentreprisesducoeur.org

